

Cependant l'Académie conserve l'y dans toute la conjugaison des verbes en AYER, et en EYER.

Ex. : PAYER. Je paye, tu payes, il paye, nous payons, vous payez, ils payent. GRASSEYER (*to lasp*), je grasseye, nous grasseyons, vous grasseyez, ils grasseyent.

Dans les verbes en GER, on met un F muet après le g lorsque (*when*) cette consonne est suivie des voyelles A ou O, et seulement (*only*) pour conserver au g le son doux de JE.

Ex. : Venger (*to avenge*) ; je venge, tu venges, il venge, nous vengeons, vous vengez, ils vengent ; *imparfait* : je vengeais.

Dans les verbes en CER, le c prend une cédille devant A, O et U.

Ex. : Menacer ; Je menace, tu menaces, il menace, nous menaçons, vous menacez, ils menacent ; *imparfait* : je menaçais.

EXERCICE

Mettre les verbes de la lecture précédente successivement à toutes les personnes du singulier et du pluriel.

LECTURE

LETTRE D'UN ÉCOLIER À UN DE SES CAMARADES

(Suite)

À l'école, on acquiert de jour en jour une connaissance (*knowledge*) plus grande du français, et l'on sent que l'on recueille déjà (*already*) le fruit de ses études. On découvre (*to discover*) à chaque instant de nouvelles difficultés qu'on ne hait ni ne fuit, mais qu'on assaille (*to assail*) au contraire, comme un ennemi qu'il faut asservir. On pressent la victoire définitive ; on ne ment pas, on y court. On tient (*to hold*) pour certain que ces difficultés revêtent un aspect difficile, qui sert à entretenir (*entertain*) le courage, et dont on vient à bout (*end*) par la persévérance. On bout parfois d'impatience, c'est vrai ; mais on n'en meurt pas ; au contraire, on tressaille de plaisir à chaque nouveau progrès réalisé.

NOTES GRAMMATICALES.—Les verbes consentir (*to consent*), ressentir (*to feel*), pressentir (*to have a presentiment of*), dormir (*to sleep*) endormir (*to lull asleep*), se repentir, (*to repent*), servir (*to serve*) desservir, (*to clear the table*), sortir (*to go out*), ressortir (*to go out again*), se conjuguent comme le verbe sentir.

R ressortir signifiant " être dans la dépendance, dans la juridiction de " (*to be dependent on, to be in the jurisdiction of*) se conjugue comme suit : je ressortis, tu ressortis, il ressortit, nous ressortissons, vous ressortissez, il ressortissent. (à suivre)